

214C0837  
FR0000121568-FS0325

20 mai 2014

**Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**CLUB MEDITERRANEE**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 20 mai 2014, la société de droit luxembourgeois Strategic Holdings Sàrl<sup>1</sup> (51 avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 mai 2014, le seuil de 10% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir 3 359 828 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 10,07% du capital et 9,05% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CLUB MEDITERRANEE sur le marché et hors marché.

2. Par le même courrier, la société Strategic Holdings Sàrl a effectué la déclaration d'intention suivante :

« En application de l'article L.233-7 I du code de commerce, Strategic Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise gérée de manière indépendante (et dont le capital est détenu par le Compartiment D de BI-Invest Compartiment Fund SICAV-SIF, lui-même géré par BI-Invest Compartiment S.à.r.l.) déclare par les présentes avoir franchi, le 19 mai 2014, le seuil de 10% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et que, au 19 mai 2014, elle détient 3 359 828 actions représentant 10,07% du capital et 9,05% des droits de vote de cette société.

Le franchissement de ce seuil résulte de l'acquisition d'actions à la fois sur le marché et hors marché.

En application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Strategic Holdings déclare par les présentes que :

- en ce qui concerne sa participation dans CLUB MEDITERRANEE, elle n'agit pas de concert avec un ou plusieurs tiers ;
- elle entend poursuivre ses acquisitions d'actions en fonction des conditions de prix et de liquidité et n'a pas d'objectif spécifique de niveau de participation au sein de CLUB MEDITERRANEE ;

---

<sup>1</sup> Strategic Holdings Sàrl est gérée de manière indépendante par son conseil d'administration. Le capital de Strategic Holdings Sàrl est détenu par le Compartiment D de BI-Invest Compartiment Fund SICAV SIF. BI-Invest Compartiment Fund SICAV SIF est gérée de manière indépendante par BI-Invest Compartiment Sàrl, son gérant (lequel est contrôlé par BI-Invest Holdings S.A., la société holding du groupe BI-Invest). BI-Invest Holdings est dirigée par son conseil d'administration ; elle n'est pas contrôlée. Le rôle de M. Andrea C. Bonomi dans le groupe est, de temps en temps, celui d'un senior advisor et porte-parole de certaines entités du groupe.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 33 377 923 actions représentant 37 132 611 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- elle n'a pas l'intention de prendre le contrôle de CLUB MEDITERRANEE (et à cet égard n'entend pas dépasser le seuil de l'offre publique obligatoire), une telle opération ne relevant pas de sa stratégie d'investissement actuelle. Dans ces circonstances, elle n'entend pas changer la stratégie de CLUB MEDITERRANEE, ni mener aucune des opérations dont la liste figure à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF. Dans l'hypothèse où il ne serait pas donné de suite positive à l'offre en cours, Strategic Holdings précise que la situation en résultant pourrait être examinée par certains fonds d'investissement gérés par des sociétés ("Investindustrial Private Equity")<sup>3</sup> indirectement contrôlées par BI-Invest Holdings. Strategic Holdings et Investindustrial Private Equity appartiennent à des branches distinctes et ségréguées du groupe et opèrent et sont gérées de manière séparée et indépendante les unes des autres. Toute action de ces fonds devrait être décidée conformément à leurs stratégies d'investissement en tenant compte des circonstances en vigueur et dans le respect des règles applicables. Les décisions de ces fonds dépendraient de la situation à l'issue de l'offre en cours, par exemple, de la base actionnariale et des intentions des principaux actionnaires, de la position de la direction de la société concernant les solutions alternatives, des conditions de marché. Aucun de ces fonds ne détient actuellement d'actions dans CLUB MEDITERRANEE ;
- elle a financé l'acquisition des actions CLUB MEDITERRANEE susmentionnées seulement avec des fonds mis à sa disposition par son actionnaire. En outre, la société a conclu une facilité de crédit de trois ans pour l'acquisition d'action CLUB MEDITERRANEE supplémentaires d'un montant de 60 millions d'euros, laquelle n'a pas encore été tirée ;
- elle n'est partie à aucun accord ou instrument financier mentionné à l'article L. 233-9 I 4° et 4° bis du code de commerce portant sur des actions ou droits de vote CLUB MEDITERRANEE et n'a conclu aucun accord de cession temporaire d'actions ou de droits de vote CLUB MEDITERRANEE ;
- elle envisage de demander à être représentée au conseil d'administration de CLUB MEDITERRANEE. »

\_\_\_\_\_

---

<sup>3</sup> Ces fonds d'investissement accueillent des investisseurs tiers.